

JE SOUHAITE M'INSCRIRE EN BACHELIER

(* Je suis étudiant.e non membre de l'UE et non-assimilé.e¹)

	Document d'identité en ordre de validité pour l'année académique	Titre d'accès équivalent. Si titre provisoire, merci de fournir le relevé de notes du titre d'accès étranger. Le titre définitif doit être fourni pour le 1er mai 2024 au plus tard	Relevés de notes des années dans l'enseignement supérieur (depuis l'obtention du titre équivalent) ² et/ou copie du/des diplôme(s) si applicable	Attestation d'apurement de dette fourni lors de ma dernière inscription dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles	Documents justifiant chaque année du parcours professionnel ou mes diverses activités post-diplôme et maximum pour les 5 dernières années ⁴	Attestation de bilan de santé délivrée par une Haute Ecole de la FWB. Valable uniquement s'il n'y a pas eu d'interruption dans le parcours en Haute Ecole.	Equivalence (Applicable si titre d'accès étranger) ³	Déclaration sur l'honneur <i>Applicable s'il est impossible de fournir un document justifiant mes activités durant une période post-diplôme et maximum pour les 5 dernières années</i>	Preuve de maîtrise de la langue française <i>Applicable si inscription au département pédagogique avec un diplôme d'une formation non-dispensée en français</i>
J'ai obtenu mon titre d'accès étranger (équivalent au CESS) avant 2023 et j'ai entrepris des études supérieures depuis	X	X	X	(X)		(X)	(X)	(X)	(X)
J'ai obtenu mon titre d'accès étranger (équivalent au CESS) avant 2023 et j'ai eu un ou plusieurs contrats de travail depuis	X	X			X		(X)	(X)	(X)
J'ai obtenu mon titre d'accès étranger (équivalent au CESS) avant 2023 et je suis/ j'ai été inscrit-e au chômage	X	X					(X)	(X)	(X)
J'ai obtenu mon titre d'accès étranger (équivalent au CESS) avant 2023 et j'ai effectué diverses activités (hors études supérieures, chômage, emploi)	X	X			X		(X)	(X)	(X)

¹ Les conditions d'assimilation d'un-e étudiant-e sont présentées au point 3)

² Dûment authentifiés par une autorité compétente, exprimés en heures et crédits ECTS et portant la mention de réussite ou d'échec

³ Au moment d'introduire la demande d'inscription sur le site, l'étudiant-e doit y mettre la preuve d'équivalence provisoire ou définitive obtenue auprès du service des équivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles

⁴ Attestation de l'employeur, contrat de travail, C4 avec, dans tous les cas, la précision du nombre d'heures prestées par semaine. Si dispense du chômage pour reprise d'études, merci de transmettre le document (D93 si dispense via le Forem)



INFOS COMPLÉMENTAIRES

Les quatre dernières situations peuvent être cumulatives : pensez à joindre tous les documents !

Equivalence : Au moment d'introduire la demande d'inscription sur le site internet de la HEAJ, l'étudiant-e doit être en possession d'une équivalence provisoire ou définitive. La copie de cette équivalence doit être chargée dans le dossier d'inscription.

Autorisation parentale : Si tu es né-e après le 13 septembre 2006, merci de joindre au formulaire d'inscription une autorisation parentale ainsi que la copie recto/verso de la carte d'identité du parent.

Inscription d'un-e étudiant-e non-membre de l'Union Européenne non-assimilé-e : Les inscriptions ont eu lieu du 6 au 10 mars 2023. Il n'est donc plus possible de s'inscrire pour l'année académique 2022-2023.